

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (18) mai 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Considérant la situation reliée à la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Assiste à la séance, Monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Présent par téléphone

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 105

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André et résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Niveleuse Résolution #21-106

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à la majorité, d'acheter la niveleuse de Saint-Gabriel-de-Rimouski au coût de 15 000\$.

Myriam et Raynald demande que l'employé ait une formation pour la niveleuse afin de réduire les risques de bris et favoriser une bonne opération.

4. Protocole entente prêt technicien en loisir Résolution #21-107

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Angèle-de-Mérici, et La Rédemption ont conclu un protocole d'entente concernant l'utilisation commune d'une ressource en loisir dans le but d'augmenter l'offre de loisir pour l'ensemble de la population des trois municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage a manifesté son intérêt à utiliser notre ressource en loisir afin d'obtenir une aide pour la mise en place d'activités de loisir, particulièrement pour le camp de jour;

ATTENDU QUE les trois (3) municipalités parties à l'entente intermunicipale sont en accord afin d'établir un protocole

d'entente pour le prêt d'une ressource humaine en loisir à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage;

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de **La Rédemption** autorise la signature d'un protocole d'entente pour le prêt de la ressource en loisir à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour la période du 3 mai 2021 au 31 décembre 2021 selon les termes et conditions stipulés à l'entente;

QUE la municipalité de **La Rédemption** autorise par la présente résolution le maire **Simon-Yvan Caron** et le directeur général intérim **Raphaël Rioux** à signer le protocole d'entente.

5. Requête embauche agent de vitalisation
Résolution #21-108

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité que le directeur général intérim, Raphaël Rioux, envoie une requête à la MRC afin de participer à une entente intermunicipale qui vise à partager un agent de vitalisation.

6. Usine eau potable
Résolution #21-109

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la MRC de La Mitis pour l'opération de l'usine d'eau potable à 62\$/h + les frais de déplacement.

7. Comité dérogation mineure
Résolution #21-110

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que Myriam Morissette et Gino Morissette siègent sur le comité de dérogation mineure comme représentant des conseillers et citoyen respectivement.

8. Employé : entretien ménager, voirie et adjointe administrative
Résolution #21-111

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé que le directeur général prépare un contrat de service avec Mme Brigitte Soucy afin de faire l'entretien ménager selon les conditions déjà en place avec cette dernière.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et tranché par le Maire Simon-Yvan Caron après une ouverture du poste à l'interne, d'accepter l'embauche de Carol Beaulieu comme opérateur de machinerie selon les normes de la convention collective et qu'il entre poste immédiatement.

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche de Jenny Larouche comme adjointe administrative selon les normes convenues dans la convention collective et qu'elle entre en poste jeudi le 19 avril 2021.

9. RJ Bérubé
Résolution #21-112

Raphaël Rioux a présenté la situation avec l'entrepreneur RJ Bérubé pour la rang 8. à la suite d'une conversation avec le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), il a été recommandé de ne payer que la facture en effectuant un emprunt qui inclurait la facture des extras du garage municipale. Les intérêts et les frais exigés seront négociés après le paiement de la dite facture. La municipalité serait plus avantageuse de procéder ainsi, car la facture est trop importante ce qui causerait des problèmes dans le budget planifié.

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de régler RJ Bérubé avec un prêt qui inclura les extras du garage et procéder à une négociation pour les frais se rajoutant à la facture.

10. Directeur général intérim
Résolution #21-113

Raphaël Rioux, directeur général intérim, a réfléchi à l'offre fait par le conseil municipal qui consistait à accepter le poste de directeur général secrétaire-trésorier. Après réflexion, il accepte le poste.

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé, résolu à l'unanimité d'accepter l'entrée en fonction de Raphaël Rioux comme directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de La Rédemption le lundi le 24 mai 2021 à un taux horaire de 29\$/h.

11. Vote CA TCBBSL
Résolution #21-114

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité que Raphaël procède au vote du CA de la table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL).

12. Projet de règlement gestion contractuel
Résolution #21-115

ATTENDU QUE la politique (résolution 10-250) sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de La Rédemption le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.1 du Code municipal du Québec (ci-après appelé "C.M.");

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QUE l'article 10.1 du présent règlement sera effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeurera jusqu'au 25 juin 2024;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par le conseiller Myriam Morissette à la séance de ce conseil tenue le 18 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Raynald Bérubé lors de la même séance du 18 mai 2021.

Le projet de règlement sera déposé à la prochaine séance du conseil municipal qui aura lieu le 7 juin 2021 et sera disponible pour consultation.

13. Formation sécurité civile
Résolution #21-116

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu en novembre 2021, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité que la formation en sécurité civile soit reconduite après les élections.

14. Période de questions

15. Levée de la Séance
Résolution #21-117

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité le levée de la séance à 21h05.

16. Ouverture de la séance
Résolution #21-118

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité la l'ouverture de la séance à 21h07 afin de nommer les signataires pour l'achat de la niveleuse.

17. Signataire transaction niveleuse
Résolution #21-119

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et appuyé à la majorité de nommé Raphaël Rioux, directeur général intérim, et Simon-Yvan Caron, Maire, comme signataire pour la transaction de la niveleuse avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et appuyé la majorité de nommé Raphaël Rioux comme mandataire auprès de la SAAQ afin de procéder au transfert de propriété de la niveleuse de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

18. levée de la séance
Résolution #21-120

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h10.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

**Raphaël Rioux, directeur général et
secrétaire trésorier intérim**